



## Montants des cotisations 2024

### Personnes morales :

Le montant retenu est fixé à 1000 € pour chacune d'entre elles, sauf pour les membres du collège ONG, Associations et Fondations, qui feront l'objet de participations croisées.

### Personnes physiques (collège Citoyennes et citoyens) :

La cotisation annuelle pour un membre individuel est fixée à 100 €, sauf pour les jeunes de moins de 35 ans pour lesquels le montant est fixé à 20 €.

### Paiement :

Nous vous remercions de régler votre cotisation 2024 par :

- **Virement sur le compte de SDG Champions France (voir RIB joint) :**  
IBAN : FR76 1027 8061 4200 0205 7580 187  
BIC : CMCIFR2A
- **Chèque à l'ordre de SDG CHAMPIONS France et par voie postale à l'adresse ci-après :**  
SDG CHAMPIONS France  
10, rue Linné  
75005 PARIS  
FRANCE